

# Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

## Compte-rendu du Conseil de Communauté Du mardi 7 avril 2026 à 14h30 à MANE

Le Président ouvre la séance et Mme GARAU est désignée secrétaire de séance.

### 1 – ELECTION DU PRESIDENT

Mr DEPIEDS, doyen d'âge, il garde la présidence de l'assemblée.

Deux assesseurs sont désignés : M. Thibault DALLAPORTA et M. Pierre POURCIN

M. Jacques DEPIEDS est candidat à la présidence.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 42
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 22

Monsieur Jacques DEPIEDS est élu avec 37 voix

M. DEPIEDS remercie les élus. Il est heureux de pouvoir poursuivre l'action de la communauté.

### 3 – FIXATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS ET ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président informe l'assemblée que le nombre de vice-présidents est fixé à 9 mais qu'elle peut décider d'aller au-delà.

Il précise que l'enveloppe indemnitaire reste constante quel que soit le nombre de vice-présidents.

Le Président précise que les délégations aux vice-présidents relèvent de la responsabilité discrétionnaire du Président.

L'Assemblée arrête à la majorité le nombre de vice-présidents à 10.

#### **Poste de 1<sup>ère</sup> Vice-Président :**

Candidat : Monsieur Claude PELLISSIER

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 42
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 22

A obtenu :

- Monsieur Claude PELLISSIER : 36 voix

**Monsieur Claude PELLISSIER**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1<sup>er</sup> Vice-Président et installé immédiatement.

#### **Poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Monsieur Thibault DALLAPORTA

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 42
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- Monsieur Thibault DALLAPORTA : 41 voix

**Monsieur Thibault DALLAPORTA**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2<sup>ème</sup> Vice-Président et installé immédiatement.

### **Poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Madame Muriel GARAU

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 42
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 22

A obtenu :

- Madame Muriel GARAU : 41 voix

**Madame Muriel GARAU**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente et installée immédiatement.

### **Poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Monsieur Sébastien TERRANOVA

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 42
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 22

A obtenu :

- Monsieur Sébastien TERRANOVA : 36 voix

**Monsieur Sébastien TERRANOVA**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président et installé immédiatement.

### **Poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Monsieur Bernard GRANET

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 42
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 22

A obtenu :

- Monsieur Bernard GRANET : 39 voix

**Monsieur Bernard GRANET** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président et installé immédiatement.

### **Poste de 6<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Monsieur Nicolas LAPAILLE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 42
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- Monsieur Nicolas LAPAILLE : 40 voix

**Monsieur Nicolas LAPAILLE**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président et installé immédiatement.

**Poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Monsieur Raymond ARMANET

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 42
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 22

A obtenu :

- Monsieur Raymond ARMANET : 38 voix

**Monsieur Raymond ARMANET**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président et installé immédiatement.

**Poste de 8<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Monsieur Pierre POURCIN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 42
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 22

A obtenu :

- Monsieur Pierre POURCIN : 38 voix

**Monsieur Pierre POURCIN**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-Président et installé immédiatement.

**Poste de 9<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidat : Madame Sylvie ROUZE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 42
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- Madame Sylvie ROUZE : 33 voix

**Madame Sylvie ROUZE**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente et installée immédiatement.

**Poste de 10<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidats : Monsieur Gérard BURCHERI et Mme Simonne CHAGNIARD

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 42
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 22

A obtenu :

- Monsieur Gérard BURCHERI : 26 voix
- Mme Simonne CHAGNIARD : 10 voix

**Monsieur Gérard BURCHERI**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 10<sup>ème</sup> Vice-Président et installé immédiatement.

Le Président donne lecture de la charte de l'élu local à tous les délégués.

### 3 – DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président donne lecture des délégations à l'assemblée.

Il rappelle qu'il doit en rendre compte à l'assemblée.

L'assemblée décide à l'unanimité d'accorder au Président les délégations proposées.

### 4 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION

Le Président propose de plafonner les indemnités du Président à 30% et pour les vice-présidents de plafonner entre 20 et 40%.

L'assemblée adopte à l'unanimité le montant des indemnités.

Séance close à 16h00

Mane, le 8 avril 2026

Le Président de la Communauté de communes  
Haute-Provence Pays de Banon.



Jacques DEPIEDS